

M. BELL (*Carleton*): Deux.

M. BENIDICKSON: J'imagine qu'une bonne partie du travail accompli aux États-Unis par le groupe dont a parlé M. Grafftey consiste en l'évaluation des marchandises.

M. NOWLAN: Oui, bien entendu.

M. BENIDICKSON: Et ils ont domicile au Canada.

M. NOWLAN: Ceux dont j'ai parlé sont domiciliés au Canada, mais ils peuvent être envoyés dans les villes que j'ai nommées. En outre, les appréciateurs qui travaillent à Ottawa, y compris les nouveaux dont j'ai parlé, effectuent au dehors du travail d'équipe; ils exécutent des enquêtes et des évaluations spéciales aux États-Unis et à n'importe quel endroit du monde où ils pourront être envoyés.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions?

M. CARTER: Je me suis demandé, monsieur le président, s'il existait une ventilation du chiffre de \$1,543,698,181 qui se trouve au bas de la page 2. Ce chiffre s'applique à la période de dix mois. En a-t-on fait une décomposition par produits manufacturés, par pays, ou de quelque autre façon?

M. NOWLAN: Je n'ai pas saisi le chiffre.

M. CARTER: Vous avez cité des chiffres; vous avez dit que pendant la période de dix mois les recettes nettes totales s'étaient élevées à \$1,543,698,181.

M. NOWLAN: Oui. Je n'ai pas de détails pour ce qui est des diverses catégories de marchandises, mais j'ai ces renseignements en ce qui concerne les divers genres de recettes.

Les droits sur les importations, par exemple... il convient, je crois, que ce détail soit consigné au compte rendu... avaient été prévus pour l'année 1958-1959 qui n'est pas, bien entendu, encore terminée; le chiffre est de \$478,274,220. La taxe de vente pour la même période représente \$686,349,355. Les autres taxes d'accise forment une somme de \$236,648,271, et les droits d'accise s'élèvent à \$317,559,142. D'autres recettes diverses représentent \$1,127,193, ce qui porte les recettes globales à \$1,719,958,181.

M. CARTER: Ce sont là des détails fort intéressants. Pourriez-vous nous dire si cette diminution de 41 millions de dollars se fait sentir d'une façon prononcée dans une catégorie que dans une autre?

M. NOWLAN: C'est une diminution générale, sauf en ce qui a trait au droit d'accise. Je vais vous fournir les chiffres pour les dix premiers mois de l'année actuelle. Les droits sur les importations représentent \$396,763,204, soit une diminution de \$21,257,000. La taxe de vente s'élève à \$696,511,000. J'omets les centaines. Il y a là une diminution de \$17,502,000. Les autres taxes d'accise atteignent \$184,575,000, soit une diminution de \$17,423,000. Le droit d'accise a rapporté \$263,895,000, soit une augmentation de \$14,984,000 par rapport à l'année précédente. Les recettes diverses qui comprennent les divers montants que nous percevons en application des autres lois et tout le reste, forment une somme de \$1,951,000, soit une diminution de \$184,000.

M. WINCH: Je désire demander au ministre s'il veut bien indiquer les grands principes fondamentaux sur lesquels on se fonde pour établir, à l'arrivée des marchandises au Canada, un prix équitable ou convenable pour l'imposition du droit sur les importations. Je songe, bien entendu, à des pays tels que la Chine et à tous les problèmes que fait surgir en pareil cas l'établissement d'un prix.

M. NOWLAN: Monsieur le président, ainsi que les membres du Comité doivent s'en souvenir, cette question a été discutée assez longuement pendant les derniers jours de la session précédente.